

Cesare Vanini : un « cold case » au début du XVII^e siècle ?

Deuxième Partie : François de Clary et Gilles Le Masuyer

C. Joachim¹, M-C. Vignal-Souleyreau², C. de Lacvivier³ et S. Ponsonnaille³

¹ CEMES-CNRS

29, Rue J. Marvig, 31055 Toulouse

² Institut de Recherche sur les Civilisations de l'Occident moderne - Sorbonne Université
1, rue Victor Cousin, 75005 Paris

³ Entraide Généalogique du Midi Toulousain (EGMT)
1 bis avenue Lamartine - 31100 Toulouse

Résumé : François de Clary, de presque vingt ans l'aîné de Gilles Le Masuyer, introduit ce dernier à Toulouse vers le milieu de l'année 1614, après avoir remarqué son « affection » pour sa fille aînée, Françoise. Nous commencerons donc par retracer le parcours de François de Clary et son ascension à Paris à partir de 1583, avant d'évoquer la vie de Gilles Le Masuyer dans la capitale quelques années plus tard. Aux côtés de son cousin Claude Mangot, garde des sceaux sous la régence de Marie de Médicis, Le Masuyer compte alors avec Richelieu parmi les « créatures » du couple Concini. Nous reviendrons ensuite sur la rencontre de Gilles avec la jeune Françoise, puis sur le tumulte provoqué par sa nomination, le 9 septembre 1615, à la charge de premier président du parlement de Toulouse, suite à la résignation de son nouveau beau-père François de Clary. Enfin, nous analyserons les raisons qui ont conduit Le Masuyer à jouer un rôle déterminant dans la condamnation au bûcher de C. Vanini, exécuté place du Salin à Toulouse le 9 février 1619.

Introduction

L'arrivée de Cesare Vanini à Toulouse fin 1617, en passant par Condom, est décrite dans notre première partie [1]. Nous abordons maintenant l'enchaînement des événements qui conduisent Gilles Le Masuyer (1567-1631) à devenir 1^{er} président au parlement de Toulouse, le 9 septembre 1615, puis à organiser le procès de C. Vanini le 9 février 1619. À Paris et à partir du début juillet 1615, C. Vanini est protégé par François de Bassompierre (1579-1646). Il est l'aumônier de son régiment de gardes suisses [1]. Entre 1603 et août 1615, G. Le Masuyer est membre de la haute administration judiciaire de Paris [2]. Sous la régence de Marie de Médicis [3], la vie à la cour du Louvre permet de se croiser du regard, d'intriguer, d'échanger informations et ragots sur l'un ou l'autre même sous le secret de la confession auquel est normalement tenu C. Vanini. Vers le 6 août 1618, G. Le Masuyer sait que C. Vanini est à Toulouse alors qu'il vient d'être transféré à la prison du Parlement [1]. Pour notre Italien, c'est le début d'un long parcours judiciaire jusqu'au bûcher du 9 février 1619.

Premier personnage de cette 2^{ème} partie : François de Clary. Plus âgé d'une vingtaine d'années que G. Le Masuyer, il introduit celui-ci à Toulouse en observant, à la mi-1614, son « affection » pour sa fille aînée, Françoise de Clary. Nous continuerons par la description de la vie de G. Le Masuyer à Paris durant cette période. Avec son cousin Claude Mangot (1556-1624), garde des sceaux sous la régence de Marie de Médicis, et Richelieu évêque de Luçon (1585-1642), il apparaît comme une des « créatures » du couple Concini. Nous reviendrons ensuite sur la rencontre de Gilles avec la jeune Françoise avant de décrire les remous causés par la nomination de G. Le Masuyer à Toulouse, remplaçant son beau-père F. de Clary le 9 septembre 1615 en tant que 1^{er} président du parlement. Nous terminerons en décrivant comment « on » a utilisé C. Vanini contre G. Le Masuyer. C. Vanini finit au bûcher place du Salin à Toulouse, le 9 février 1619 alors que certains espéraient qu'il parle.

1) Le poète François de Clary (1550-1616)

François de Clary naît vers 1550 à Cordes en Albigeois. Son père, Jean de Clary (1530-1564), est conseiller du roi, receveur général de Toulouse puis trésorier général de France. Sa mère, Anne de Vigier (†1600), appartient à la petite noblesse locale [4]. L'enfance heureuse de François s'arrête à la mort de son père Jean alors qu'il a 14 ans. La même année, sa mère se remarie avec le capitaine Arnaud de La Prune (1546-1596). François a rapidement un demi-frère, François de La Prune (†1624) qui tente d'obtenir la charge de chanoine de la cathédrale S^t-Étienne de Toulouse. Le 31 mars 1615, cette charge revient à Bertrand de Bertier (*Le Chanoine*) puis aux Baffis [1], provoquant une longue brouille entre la famille de Clary, élargie à ses alliés, et à la famille de Bertier [5].

Le testament d'A. de Viguier laisse apparaître sa préférence pour son deuxième fils [4]. Après la mort de son père Jean, François de Clary se rapproche de son oncle paternel, Antoine de Clary (1520-1570). Antoine est un aventurier financier venant de Montpellier où il était receveur général des finances. Il achète à Toulouse, le 23 décembre 1556, l'hôtel de Bernuy, à Jean de Bernuy (†1572) [6], fils du fameux marchand de pastel (et autres produits), Jehan de Bernuy (1475-1556). Il paie à peine le cinquième de la somme due. Puis en 1566, il revend cet hôtel aux anciens capitouls Jean de Gomay, Pierre Delpech et Pierre de Madron sans avoir payé les quatre cinquièmes restant [6]. En parallèle, il achète au roi la charge de l'office d'audiencier au parlement de Toulouse qu'il revend le 5 août 1566 à Pierre de S^t-Étienne (1550-1614).

Quand Antoine de Clary meurt en juillet-août 1570, il laisse à François en héritage principal le transport de dette de l'achat par P. de S^t-Étienne de la charge d'audiencier pour la somme de 10 000 livres tournois (LT). Ce dernier ayant du mal à payer, F. de Clary le poursuit pendant 17 ans, à partir du 28 août 1570, devant le Grand Conseil [7]. La dette de P. de S^t-Étienne est échelonnée sur toutes ces années même si ce dernier fait à son tour appel devant le Grand Conseil le 11 décembre 1579 [7]. Cet échelonnement permet à F. de Clary de vivre à Toulouse en logeant parfois à l'hôtel de Bernuy. Il y est un poète apprécié, obtient le Soucis de l'académie des Jeux Floraux en 1575 pour avoir chanté Clémence Isaure. Il fait son entrée en 1578 en cette académie en obtenant la Violette pour son champ royal et sa « Belette » (Figure 1) [8]. Il est même nommé maître des Jeux Floraux en 1599.

La Belette, par François de Clary, Albigeois



Belle, je voudrois pouvoir
 Par quelque magique sçavoir
 De dessous la poudreuse lame
 De Vergile r'appeler l'âme
 Ou par la force de mes vers
 Tirer Catulle des enfers,
 Comme jadis la brave Orphée,
 Ayant d'amour l'âme eschauffée,
 Peut d'une Thebaine chanson
 Desrober sa femme à Pluton
 Affin que, comme sur la lyre
 L'un a faict son Moucheron bruire,
 L'autre son Passereau chanté,
 Ainsi je dise ta beauté
 Et la façon mignardette,
 De laquelle, gente Belette,
 Tu t'estudies à chasser
 Le soing et le triste penser,

Figure 1 : Portrait en XVII^e 1^{er} président au parlement de Toulouse de François de Clary [59] avec le début de son fameux poème, « La Belette » [8] et sa signature le 6 septembre 1615 au moment du pacte de mariage de sa fille aînée, Françoise, avec Gilles Le Masuyer.

Le suivi du paiement de la dette de P. de S^t-Étienne permet, année après année, de suivre la vie de F. de Clary [7]. Il commence sa montée à Paris dans les années 1583-1584. Son éloge funèbre prononcé devant le parlement de Toulouse en 1617 indique que vers 1583 :

« Il s'embrable et porté par sur l'aile de ses desseins, prend son essort dedans Paris, temple de la vertu et domicile de la justice et commence à jeter les premiers fondements de sa fortune ».[9]

On ne sait pas qui a introduit F. de Clary à la cour d'Henri III. On peut penser qu'à force de faire appel au Grand Conseil du roi pour le paiement de la dette P. de S^t-Étienne, F. de Clary a fini par retenir l'attention des conseillers d'Henri III. L'affaire de cette dette est soldée par un jugement du 17 juillet 1587 :

« Pierre S^t-Étienne est contrain par toute voies et manieres dues et raisonnables même à tenir prison jusques à l'entier et parfait paiement » [10].

Le 30 septembre 1587, F. de Clary est nommé par Henri III *« conseiller et avocat général en notre grand conseil »* [11]. Il devient donc avocat par décret royal sans avoir, semble-t-il, mené à terme des études de droit, du moins à Toulouse. Il demeure à Paris puis à Tours : la Ligue ayant pris Paris en mai 1588, la ville de Tours devint la capitale du royaume de 1589 à 1594. Par sa présence et sa poésie, il ravit l'entourage d'Henri III. Dans sa description des sépultures de l'église des Augustins à Toulouse, le révérend père Simplician S^t-Martin (vers 1571- vers 1668), professeur de théologie à Toulouse, écrit en 1653 à propos de F. de Clary :

« M. de Clary estoit tel que toute la France sçait, d'un naturel très doux, doué d'un esprit vaste, subtil, présent à toutes choses et prompt à démesler et résouldre les difficultés et affaires plus mal aisées, ayant faict l'office au conseil privé du roi, l'espace de quatorze ans ». [12]

L'assassinat d'Henri III, le 1^{er} aout 1589, interrompt l'ascension de F. de Clary qui commet quelques maladresses politiques en ces temps troublés des guerres de Religion [13]. Il semble hésiter un temps à prendre le parti de la Ligue, mais n'est jamais un grand ligueur. Puis le 12 décembre 1589, F. de Clary est rétabli dans ses fonctions de conseiller et avocat général par l'administration d'Henri de Navarre, bientôt Henri IV [14]. Il semble qu'Henri ait cherché à s'entourer de fidèles de son Languedoc pour y trouver les futurs grands officiers capables de tenir ce pays-là. De 1589 à 1594, F. de Clary réside à Tours à l'écart des troubles parisiens et ceci jusqu'à l'entrée triomphale à Paris d'Henri IV le 25 mars 1594. Pendant cette période, il rédige des textes juridiques pour le Grand Conseil et défend les droits du roi de Navarre à la couronne de France. Le 25 septembre 1594, Henri IV signe une première lettre de provision pour le nommer juge-mage de Toulouse [15].

« *Henry IV, comme il estoit très éloquent, se plaisait fort à l'ouyr discourir, et l'affectionna, en sorte qu'il le pourvut de Testât de juge-mage, de présidial et sénéchal de cette ville et d'un estât de maistre des requestes* ». [12]

Mais cette décision n'est pas appliquée. Se plaignant au bon roi Henri d'une résidence trop longue à Tours, il se voit octroyer le 8 octobre 1595 par le conseil des finances du royaume, 2000 LT, et est encouragé à continuer à écrire.

2) L'assassinat de Mariet Daverano

Commence alors pour F. de Clary une longue période d'attente. La succession des lettres de provisions de nomination et de surannation à la charge de juge-mage de Toulouse, comme celle du 25 novembre 1595, ne permet pas de déterminer si F. de Clary brigue la charge, hésite à l'endosser, ou si le Grand Conseil du roi hésite à la lui attribuer. Durant cette période, le juge-mage de Toulouse, nommé le 24 novembre 1589, est le catholique romain Mariet Daverano (†1597). Il est très apprécié des Toulousains. Après le décès de son prédécesseur, François Chappuis, il a été nommé à cette charge avec le soutien des ligueurs les plus engagés de Toulouse. Pour des raisons financières, il y a cependant plainte des héritiers de F. Chappuis à la nomination de Daverano. Le parlement de Toulouse adresse alors une supplique à Henri IV pour maintenir M. Daverano en charge. Le roi tente une conciliation par un arrêt du 30 mai 1596, convoquant à la fois F. de Clary et M. Daverano pour convaincre de dernier de céder sa charge [16]. Le 12 juin 1596, un arrêt du parlement de Toulouse confirme l'attribution de cette charge de juge-mage à M. Daverano [16]. Puis durant l'assemblée des notables du royaume organisée à Rouen le 6 novembre 1596, un arrangement est trouvé. M. Daverano doit payer 4 000 LT à F. de Clary en dédommagement et conserve sa charge. Le 4 mai 1600, F. de Clary se fait avancer cette somme par son beau-père Nicolas de Guerrier (1540-1606), à charge pour lui de se faire rembourser par les héritiers de M. Daverano [17]. Quant à G. Le Masuyer, il est reçu conseiller au parlement de Paris le 7 août 1596.

Coup de théâtre fin janvier 1597 : M. Daverano est assassiné par Josse-Lambert d'Aymier (†1607), gouverneur de Damiatte, sur le Tarn, dit le « capitaine Caravelle ». Il a levé, à la mort d'Henri III, une compagnie de cavalerie légère au service des ligueurs du Languedoc [18]. Cet assassinat résulte probablement d'une banale querelle de voisinage qui aurait dégénéré, mêlée à des rancœurs interfamiliales autour de la propriété de Roquemaure du capitaine Caravelle,

consécutives en outre, de la destruction, par le même capitaine Caravelle et ses contingents, en juillet 1595, de 3 métairies et d'une tuilerie appartenant à M. Daverano [19]. Les hommes du capitaine Caravelle ravagent l'arrière-pays toulousain, notamment les alentours de Villemur-sur-Tarn [18]. Avec Raymond de Comminges (†1616) et Bernard de Castelbajac (†1582), le capitaine Caravelle inspire ensuite de jeunes gascons dont Charles de Batz de Castelmoré (1613-1673), le fameux d'Artagnan [20]. À la mi-1597, pour cet assassinat, le parlement de Toulouse condamne J.L. d'Aymier « *à avoir les membres tranchés avant la tête* » en place publique. Mais J.L. d'Aymier est déjà en fuite [19]. Pour d'autres aventures, on le retrouve du côté de Lyon où il s'échappe de nouveau de prison puis à Grenoble. Au cours d'une risqué, il est tué le 6 juin 1607 par le prévôt Pierre Beurens. Pour pimenter cette histoire, notons que Marguerite de Montgomery (†1611), amie et héritière du capitaine Caravelle est la fille d'un des capitaines des gardes du corps d'Henri IV [21].

Une fois la charge de juge-mage rendue vacante par la mort de M. Daverano, et dès le 6 février 1597, F. de Clary en est pourvu et prête serment devant le parlement de Toulouse dont le premier président est alors Nicolas de Verdun (†1627). Il effectue encore quelques missions pour Henri IV, calmant par exemple en mai 1597 quelques ligueurs encore actifs du côté de Muret et de Grenade [22]. Il fait son entrée officielle le 24 juillet 1597 à la charge de juge-mage en la sénéchaussée de Toulouse [23]. On le voit rapidement retisser des liens avec les grands bourgeois de la ville tout en retrouvant ses ambitions poétiques. Il est nommé maître des Jeux Floraux en 1599. Il a alors 49 ans.

Sa proximité avec Henri IV fait de lui un beau parti pour les filles des grands bourgeois de la ville de Toulouse. Le très riche marchand-apothicaire Nicolas de Guerrier, élu capitoul pour les années 1583-1584 puis 1594-1595 et baron de Montaigut-sur-Save, lui « *baillie* » en 1597 sa fille aînée, Gabrielle de Guerrier (1580-1646), qui est née de son union avec Jeanne de Gargas (1550- ?), fille du parlementaire Toulousain François de Gargas (1530- ?) :

« *... en sorte qu'il le pourvut de Testât de juge-mage, de présidial et sénéchal de cette ville et d'un estât de maistre des requestes; ce que, cognu par noble Nicolas Guerrier, le porta à lui bailler en mariags sa fille unique, Gabrielle* ». [24]

Quelques années plus tôt, le même F. de Gargas est intervenu dans le différend de Clary – Daverano en faveur de son futur gendre. Il signe au bas de divers actes juridiques toulousain, « *Par Mandement dudit M. Daverano* ». [25]

Le 3 août 1597, François épouse Gabrielle en l'église de la Daurade à Toulouse. Leur première fille Françoise de Clary naît en 1598. Elle est par la suite la 2^{ème} épouse de Gilles Le Masuyer. F. de Clary voit alors grand et dépense beaucoup en empruntant à son beau-père. Le 17 octobre 1601, N. de Guerrier achète le bel hôtel de Bagis à Toulouse pour y installer toute sa famille, dont la petite Françoise qu'il semble avoir particulièrement chérie. Paralysé à la fin de sa vie, N. de Guerrier lègue le 23 juin 1606 l'hôtel de Bagis à sa fille Gabrielle [26]. Dans son testament, N. de Guerrier note également avec dépit que les quelques 15 000 LT prêtés à son gendre ne lui ont jamais été remboursées [27]. Après la mort de son père et sous l'impulsion de son époux F. de Clary, Gabrielle reconstitue en juillet 1608 l'ensemble de la grande parcelle foncière où se situe l'hôtel de Bagis. À partir de 1609, F. de Clary fait remanier tous les bâtiments en créant une unique façade de pierre, d'où le nom d'« hôtel de Pierre » donné à l'hôtel de Clary. La transformation de cette façade en véritable œuvre d'art donne lieu à l'accusation, à son encontre, d'avoir utilisé les pierres destinées au « Pont Neuf » de Toulouse, dont la construction a débuté en 1544. Un dicton populaire proclame d'ailleurs : « *Il y a plus de pierres du pont à l'hôtel de pierre que de pierres au pont* ». La fortune de son épouse Gabrielle et son esprit de poète lui permettent, en tant que mainteneur des Jeux Floraux (1605), de porter haut une belle architecture toulousaine, comme lorsqu'il demande à l'architecte Pierre Levesville de créer la voûte surplombant le chœur de la cathédrale St-Étienne, dont toute la charpente est détruite dans l'incendie du 9 décembre 1609.

Les conséquences de l'assassinat de Henri IV par François Ravaillac le 14 mai 1610 permettent à F. de Clary de franchir une nouvelle étape dans son ascension sociale toulousaine. Le régicide est jugé en 10 jours au parlement de Paris, sous la direction du juge Achille de Harlay (1536-1616). Puis éclate une affaire dans l'affaire avec la mise en cause, par Jacqueline d'Escoman (dame de compagnie), dans le meurtre d'Henri IV, de la marquise de Verneuil et du duc d'Épernon. A. de Harlay en retraite, la régence demande à Nicolas de Verdun de prendre le relais. Le 9 avril 1611, il devient premier président au Parlement de Paris et mène à son terme, le 30 juillet 1611, le procès de J. d'Escoman à son tour inquiétée. Ainsi, le 21 juillet 1611, F. de Clary recueille la charge de 1^{er} président au parlement de Toulouse en remplacement de N. de Verdun. Il est reçu avec une certaine froideur. La cour est blessée de se voir donner

Communication à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, séance du 27 mars 2025.

successivement deux 1^{ers} présidents qui ne sont pas du sérail. F. de Clary est très attentif au contrôle de l'action des capitouls par le parlement comme il avait commencé à le faire juste avant d'être installé juge-mage [22]. Il supervise en outre la fin des travaux du « Pont-Neuf », terminé durant l'année 1615.

Puis le 9 septembre 1615, F. de Clary cède à son tour la charge de premier président au parlement de Toulouse à G. Le Masuyer, en lui donnant également en mariage sa fille aînée, Françoise. Mais F. de Clary est très endetté et sa femme Gabrielle veille. Comme nous allons le décrire et dès le mois d'avril 1615, F. de Clary et G. Le Masuyer imaginent un montage financier astucieux, avec le soutien de la régence, pour permettre à F. de Clary de payer la dote de sa fille Françoise à G. Le Masuyer : il faut dire que le temps presse.

François de Clary décède le 3 septembre 1616 d'une lithiase au couvent des Récollets, où il fait ses dévotions. Ses héritiers vendent l'« hôtel de pierre » en 1654. Il laisse une épouse, Gabrielle, gardienne de la fortune des Guerrier et de son titre de Baron, 3 filles : Françoise (1598-1649), Marie (1600-1661), Françoise (1611-1666) qui deviendra ensuite baronne de Montaigut-sur-Save, et un fils Gabriel (1615-1617).

« Enfin, apres avoir en homme d'honneur, exercé la dicte charge de juge-mage, fut assis au siège de premier président en ce parlement, l'an 1611, estant investy de cette haute dignité, par la reyne régente, Marie de Médicis, en laquelle il se fit admirer de tout le monde, estant dans quelques années constraint de s'en défaire, à cause des douleurs qu'il souffrait avec une patience vraiment chrestienne. » [24]

3) Gilles Le Masuyer (1567-1631) à Paris et en missions jusqu'à juillet 1615

Gilles Le Masuyer est le fils de Philibert Le Masuyer (†1591) [2], conseiller au parlement de Paris et de Marie Le Grenier (ou de Guerrier). Philibert est déjà bien introduit dans le cercle du pouvoir royal. Il exerce la charge de maître des requêtes de Charles IV d'Alençon (1498-1525) et de Margueritte d'Angoulême (1492-1549) avant 1521. Son fils poursuit l'ascension sociale de la famille Le Masuyer : dès 1596 il est à son tour reçu conseiller au parlement de Paris [2], tandis que François de Clary s'apprête à retourner à Toulouse. En 1600, et toujours à Paris, G. Le Masuyer épouse Élisabeth Sevin, fille de François Sevin, président en la cour des Aides, et d'Antoinette Le Rebours. Élisabeth est la sœur de Thierry Sevin (†1627), conseiller au

parlement de Paris. La fratrie compte aussi deux autres filles, toutes deux prénommées Marie. L'une est épouse Jean Lescuyer, reçu conseiller au parlement de Paris en 1614, grâce à l'appui de G. Le Masuyer. L'autre est la veuve de Jacques de Pincé, sieur du Coudray, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des Comptes de Paris. Elle entre en religion sous le nom de Marie de la Trinité [28].

En 1603, Gilles le Masuyer est promu maître des requêtes de l'hôtel du Roi. Le 19 juin 1604, il achète aux chartreux de Paris « *le petit fief de Poissy* » (rue de la Tonnellerie), qui lui permet de réaliser plus tard une belle opération financière. Les relations établies avec l'ordre des chartreux lui sont plus tard utiles à Toulouse, pour son fils aîné Louis, et pendant la peste de 1628. En 1605, il obtient une charge de conseiller du Roi en son conseil d'État [2]. C'est à cette même date que Marie de la Trinité (1570-1656) entre au monastère de l'Incarnation de Notre Sauveur (ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel du faubourg Saint-Jacques à Paris). À la fin 1629, Gilles Le Masuyer finance la fondation de son couvent à Auch et y place les cinq filles qu'il a de sa deuxième épouse, Françoise de Clary [28].

Suite à la décision d'Henri IV de juillet 1607 de réunir les domaines de Navarre au royaume de France et à l'édit royal du 7 septembre qui en résulte, G. Le Masuyer est nommé commissaire délégué aux affaires de Navarre pour les ressorts de Bordeaux et de Toulouse [29]. Entre 1610 et 1612, il se rend plusieurs fois à Toulouse pour y régler des affaires de Navarre comme celle qui oppose, en 1610, Gabrielle de Foix à son beau-frère le comte d'Apcher [30]. Il remplit également quelques missions diplomatiques pour la régence, comme à la fin de l'année 1611 où il se rend en pays de Gex. Il est rejoint par François de Sales (1567-1622) qui vient à sa rencontre depuis Annecy [31]. F. de Sales appréciait la piété de sa mère, ainsi qu'il le confie dans une lettre adressée à G. Le Masuyer [2]. À la mi-1612, on le retrouve également en Bourgogne pour interdire la pratique de la religion réformée en la ville de Noyers [32].

Fin octobre 1611, Élisabeth Sevin, de santé fragile, fait une donation devant notaire à son époux G. Le Masuyer [33]. Au début janvier 1612, ces donations en biens immobiliers et manuelles en lourdes espèces sont confirmées par Élisabeth. Elle décède sans avoir donné de descendance à son époux. G. Le Masuyer entre alors en conflit avec sa belle-famille, Jean Lescuyer en particulier, à propos de la succession de la défunte. Veuf, G. Le Masuyer se met alors à beaucoup voyager. En février, il séjourne à Toulouse en remplissant son rôle de commissaire aux affaires de Navarre où il travaille avec Raymond Martin, adjudicataire du domaine de

Communication à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, séance du 27 mars 2025.

Navarre. Le 16 décembre 1612, et sur décision du parlement de Toulouse, G. Le Masuyer peut l'employer officiellement comme fermier général pour le ressort de Toulouse [34]. Le rôle dévolu à R. Martin est de rattacher au royaume de France tous les fiefs de Navarre, avec possible levée d'impôts sur les contribuables solvables (ou non) des fiefs [35]. G. Le Masuyer a alors la réputation d'être bien introduit au Louvre. C'est peut-être la raison pour laquelle F. de Sales, évêque de Genève, lui demande, le 14 novembre 1612, de l'aide pour clarifier un problème de lettres de naturalisation pour deux curés du pays de Gex [31].

Surtout, une autre affaire donne une nouvelle importance à la carrière de G. Le Masuyer. En mai 1613, Claude Mangot (1566-1624), parent d'Élisabeth Sevin, demande à G. Le Masuyer d'instruire le procès de Jean Maignat, homme de main de Balthazar Flotte de Montauban (1554-1614), comte de La Roche, gouverneur de Romans en 1587. Fin 1612, Marie de Médicis projetait d'envoyer une armée, placée sous les ordres du connétable de Lesdiguières et du comte de La Roche, contre le duc Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie [2]. Or le comte de La Roche a trahi la Régente. Il est passé au service du duc de Savoie, qu'il a prévenu du projet. Son chiffre a été découvert. C. Concini est impliqué dans ce complot, qualifié de haute trahison par François de Bassompierre [36]. Les lettres compromettant C. Concini et le comte de La Roche sont écartées par G. Le Masuyer. François de Bassompierre a alors une très vive altercation avec C. Concini à ce sujet. Il lui conseille de faire amende honorable auprès de Marie de Médicis [36]. Seul le convoyeur de lettres, Jean Maignat est arrêté. Il est condamné pour haute trahison et roué vif le 23 mai 1613, à Fontainebleau. Quant au comte de La Roche, il aurait bénéficié de la protection de son oncle, le commandeur Antoine de La Roche, homme de confiance de Marie de Médicis et proche de C. Concini [37].

G. Le Masuyer et Claude Mangot apparaissent dès lors comme les créatures de Concini. Peu après et comme nous allons le décrire, G. Le Masuyer est nommé 1^{er} président du parlement de Toulouse le 9 septembre 1615 en récompense de ses services. Nous allons voir dans quelles conditions. C. Mangot est nommé à celui de Bordeaux en janvier 1616. Il n'y siège jamais et devient garde des sceaux le 25 novembre 1616 [44], alors que l'évêque de Luçon, Richelieu, quant à lui, devient secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre. Le Masuyer et Mangot sont appelés à régler d'autres affaires délicates comme l'affaire de Poitiers où en juin 1614, G. Le Masuyer se voit confier la charge d'« *intendant en la justice* » pour rétablir l'ordre et arbitrer le conflit entre l'évêque Henri-Louis Chasteigner de la Roche-posay et la famille de Sainte-Marthe [2]. Marie de Médicis et Louis XIII, arrivés sur place en juillet 1614, lui

Communication à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, séance du 27 mars 2025.

adjoignent C. Mangot avant de reprendre la route de Paris, le 3 août 1614. La mission de C. Mangot prévoyait également le contrôle des travaux exécutés pour rendre le Clain plus navigable. Le 2 février 1615, les deux hommes quittent ensemble Poitiers sans n'avoir rien résolu des conflits politiques divisant les notables de la ville [2]. Mais G. Le Masuyer y renforce sa réputation de fermeté.

Début juillet 1615, G. Le Masuyer est toujours à Paris. Il remplit son rôle de juge dans plusieurs affaires criminelles dont celle d'une extorsion de fond mettant en cause André Guibert et Jacques Coreal aux dépens de Jehan Bercuyer conseiller-Notaire. Il en signe les condamnations le mardi 7 juillet 1615. Puis, malgré quelques réticences à quitter Paris comme il l'avoue dans son testament de 1628 [38], il prend le chemin de Toulouse. Quinze jours de voyage pour annoncer une opération financière pour lui permettre d'épouser la belle Françoise et de négocier la dote avec son futur beau-père, F. de Clary.

4) Naissance d'une affection de Gilles Le Masuyer pour Françoise de Clary

Mais revenons un peu en arrière. Au début de l'année 1614, Françoise de Clary (1598-1649) a tout juste 17 ans. Le samedi 22 février 1614 et avant de se rendre à Poitiers, G. Le Masuyer est à Toulouse pour les affaires de Navarre que lui a confiées Henri IV en 1607 [39]. Depuis les événements de 1613 à Paris, tous les « Grands » de Toulouse : bourgeois (capitouls), nobles et parlementaires savent que G. Le Masuyer est une créature des Concini. Il a la réputation d'être intransigeant en religion tout en étant fidèle à la Couronne, même sous l'emprise des Concini. En tant que dignitaire toulousain, F. de Clary tient à recevoir G. Le Masuyer en la Grand-Chambre du parlement puis en son hôtel particulier. G. Le Masuyer garde toute sa vie le souvenir de cette arrivée à Toulouse : dans la première version de son testament, en date du 21 novembre 1628, dans le contexte de la peste et de son séjour chez les chartreux de Toulouse, il écrit :

« ...qu'étant au 48ieme an de mon âge dans le veuvage, je me suis résigné à l'exécution de daller en ayant fait naitre les affections au souhait et mon repos pour aller faire ma résidence et sacrifier mes amis dans une province ou je n'avais point d'obligation de servir. » [38]

On ignore tout des relations nouées entre Françoise et Gilles jusqu'à la fin mars 1615. Le 1^{er} avril 1615, devant maître François Poisson, notaire royal de Toulouse, F. de Clary « *résigne*

son dit office de 1^{er} président en la cour du parlement de Toulouse en faveur de messire Gilles Le Mazuyer » [40] et se déclare « en faveur du mariage d'entre le dit sieur Mazuyer et demoiselle Françoise de Clary ». Il supplie le roi d'agrèer sa résignation [40]. Absent de Toulouse, G. Le Masuyer ne signe pas ce texte.



Figure 2 : Portrait de Françoise de Clary et sa signature au 6 septembre 1615, le jour du pacte de mariage avec Gilles Le Masuyer. Portrait retrouvé au château de Larra et provenant certainement du château de Montaignut-sur-Save démantelé en 1795 [58].

Mais F. de Clary n'a pas la somme pour doter sa fille. La solution est trouvée à Paris où G. Le Masuyer obtient un mandement de la part du Conseil du roi. Il est signé par le roi Louis XIII, le 1^{er} août 1615 [41]. Dans cet acte, le roi « *donne et octroie* » à G. Le Mazuyer l'office de 1^{er} président du Parlement de Toulouse, avec « *tous les honneurs, prérogatives, privilèges, revenus, gages et droits attachés à cette charge* » sans mentionner le prix de cette charge de 1^{er} Président. Il s'agit de la coutume de l'époque où une lettre de provision ne contient pas en général de détails financiers. Le pacte de mariage conclut le 6 septembre 1615 [42] et les déclarations du doyen du parlement de Toulouse Antoine de Paulo du 9 septembre 1615 [43] permettent de reconstituer le montage financier de l'opération :

- 1) Gilles achète la charge de 1^{er} président à François pour 50 000 LT. Cet achat est dénoncé par des parlementaires toulousains (voir ci-dessous) qui rendent publique cette somme à l'entrée de Gilles le 9 septembre 1615 en la Grand-Chambre [44].
- 2) La dote apportée par Françoise à Gilles est de 75 000 LT dont 30 000 LT de biens paraphernaux restant donc à la disposition de Françoise, dont des bagues, des bijoux et autres vêtements. Ces 30 000 LT sont dotées par F. de Clary. Une partie des 45 000 LT sont en espèces apportées par Gabrielle de Guerrier.

- 3) À la fin de l'acte notarié, et tout compte fait, Gilles reçoit 60 000 LT principalement en pistoles espagnoles, plus une maison meublée dans Toulouse « *suivant les qualités des mariées* ».

On ne connaît ni le lieu ni la date de célébration de cérémonie de mariage qui semble s'être déroulé en discrétion. La mère de Françoise apparaît avoir été réticente au mariage, comme le souligne G. Le Masuyer dès la première version de son testament [39]. Toute sa vie, Gabrielle tente d'éviter que G. Le Masuyer ne devienne baron de Montaignut-sur-Save, baronnie héritée de son père. Elle est ici soucieuse de préserver à la fois une certaine égalité de traitement entre ses enfants et de l'héritage de son père. Elle se méfiait sans doute de la collusion née entre F. de Clary et G. Le Masuyer autour de la charge de 1^{er} président au Parlement. Dans le pacte de mariage, Françoise a dû renoncer au reste de la succession de sa mère, pour éviter que ses frères et sœurs ne soient par la suite lésés par Gilles [42].

Pour porter le titre de baron, G. Le Masuyer cherche une autre baronnie autour de Toulouse. Bien placé au parlement, il apprend la mise en hypothèque en juillet 1624 d'une des baronnies de Villeneuve-lès-Lavaur. Elle lui est subrogée par Pierre de Bellison, de la famille d'Anticamerata [45]. Bien plus tard, le 6 juillet 1647, Françoise déclare avoir racheté partiellement cette hypothèque aux dépens d'une partie des descendants de Jacques d'Anticamerata. Devenue baronne de Villeneuve, Françoise de Clary dicte ses dernières volontés le 30 août 1649 au château de Villeneuve-lès-Lavaur [46].

À la lecture de tous ces actes, un petit détail a attiré notre attention : dans le mandement du 1^{er} août 1615 obtenu certainement avec l'aval des Concini, le greffier a commis l'erreur de donner le prénom de Louis à Gilles Le Masuyer [41]. Louis est le prénom du fils aîné de G. Le Masuyer. Remontons à l'origine de cette histoire et à l'urgence pour F. de Clary de marier sa fille aînée à G. Le Masuyer. Nous avançons ici l'hypothèse que Louis Le Masuyer ait été conçu hors mariage, probablement en février-mars 1615. Il serait donc né vers le mois de décembre 1615. Un passage curieux du premier testament de G. Le Masuyer rédigé le 27 novembre 1628 va dans ce sens :

« *Je fais tres expresse inhibition et défense à mes filles de se marier comme on dit par amourette. J'entends par amourette tout mariage scandaleux soit par la sans que la bénédiction de l'église ait passé devant...* » [39].

Le 29 octobre 1631 et juste après le décès de Gilles le Masuyer, le 10 octobre 1631, Françoise de Clary demande un aménagement des dispositions testamentaires de son mari en particulier la suppression d'une dotation de 15 000 LT aux chartreux de Toulouse puis une deuxième de 50 000 LT à prendre sur la réserve du parlement de Toulouse.

Une autre hypothèse peut être envisagée. Malade d'une lithiase qui le fait souffrir [47], F. de Clary souhaite résigner sa charge de 1^{er} président au Parlement et marier sa fille. Une alliance avec la famille Bertier de Montrabé est exclue : Bertrand de Bertier est nommé le 31 mars 1615 à la charge de chanoine de la cathédrale S^t-Étienne au détriment du frère utérin de F. de Clary François de la Prune [1]. Ce dernier est désigné dans l'acte notarial du 1^{er} avril 1615 mentionné plus haut comme « *procureur spécial et général* » du 1^{er} président au parlement de Toulouse [40]. Par ailleurs, notons que sa femme Gabrielle porte alors son seul fils, Gabriel (1615-1617), qui naît le 12 septembre 1615, et est inhumé dans le caveau familial aux Augustins le 30 août 1617.

Avec difficulté, nous avons retracé le parcours de Louis Le Masuyer (1615-1678) grâce en particulier à l'archiviste de la Grande Chartreuse [48]. Louis est très vite mis à l'écart de la vie publique, entre novice chez les chartreux de Toulouse vers l'âge de 14 ans, là-même où son père rédige son premier testament le 27 novembre 1628 juste après l'entrée de la grande peste à Toulouse au début août de la même année. G. Le Masuyer s'y réfugie en temps de crise, voire de menaces de mort comme en 1626. Ayant comme illustre parrain Louis XIII, Louis fait son chemin dans l'ordre des chartreux. On retrouve dom Louis à Rodez jusqu'en 1649 puis à la Chartreuse de Glandier en Limousin jusqu'à la mi-1677 comme le rappelle sa mère [46]. Sa fortune personnelle est utilisée pour reconstruire l'établissement. Il s'éteindra à Rodez dans l'année 1677.

Françoise et Gilles ont 9 enfants dont 6 listés et dotés par Françoise dans son testament de 1649 [46]: Louis, dit « d'Ambrières » ; Gabrielle, dite « de La Maroillière » (1617-?) ; Marie, dite « d'Assy » (1624-1649) ; Louise-Philiberte (1624-1628) ; Henri-Joseph (1625-1649) ; Louise, dite « de La Folieuse » (1627-?) ; Henri (1628-1692), successeur de son père, conseiller puis procureur au parlement de Toulouse [57]; Thérèse-Louise (1630-1677) et Françoise (après 1630-1696). Les 5 filles nées en bonne santé : Gabrielle, Marie, Louise, Thérèse-Louise et

Françoise sont placées en pension au carmel d'Auch établi par Marie de la Trinité grâce à une dotation de G. Le Masuyer en 1629.

5) Gilles Le Masuyer fait son entrée au parlement le 9 septembre 1615

Mais revenons à l'entrée de G. Le Masuyer au parlement de Toulouse. Le pacte de mariage entre F. de Clary et G. Le Masuyer est signé le 6 septembre 1615 [42]. L'entrée officielle de G. Le Masuyer au parlement de Toulouse pour prendre sa charge de 1^{er} président sur résignation de son beau-père est datée du 9 septembre 1615 [43].

Ce 9 septembre 1619, et devant la Grand-Chambre du parlement de Toulouse, F. de Clary annonce sa retraite, sa résignation et présente les lettres de provision en faveur de G. Le Masuyer. Puis il se lève pour laisser l'assemblée délibérer. F. de Clary déclare qu'il laisse la place à G. Le Masuyer car il est las. Puis, face à quelques premiers remous, il tente d'apitoyer l'audience en mentionnant qu'il n'a pas eu de fils. Il sous-entend aussi qu'il est grand temps de laisser la place à G. Le Masuyer et à son épouse Françoise pour qu'au moins une descendance mâle existe dans sa lignée. C'est ensuite le président Antoine de Paulo (1554-1636) qui élève la voix, dit tout haut ce que les bruits portent dans la haute assemblée à propos de la cession de l'office de 1^{er} président par F. de Clary à G. Le Masuyer. Il parle avec une telle véhémence que G. Le Masuyer quitte brusquement sa place et se disant offensé, sort du palais. A. de Paulo relit alors les lettres de provision devant la Grand-Chambre. Certains parlementaires attaquent la forme de ces lettres de provision, et disent ne pouvoir consentir à leur enregistrement qu'à condition que G. Le Masuyer en fasse effacer les expressions de mariage et de conventions (dont les fameux 50 000 LT). Les quatre présidents de Paulo, Jean-Gaubert Caminade (†1637), Jean de Bertier (1575-1653) et Jean de Maniban (1566-1638) demandent le renvoi de la délibération au lendemain comme d'ailleurs le procureur général. On leur répond que l'usage est une délibération rendue le jour même. En désaccord, les quatre présidents sortent de la grande salle. Un greffier va les chercher pour les ramener en séance. Ils retournent donc dans la Grand-Chambre sauf J. de Maniban qui quitte alors le palais. Les trois présidents restants ne peuvent qu'être témoins du vote des conseillers pour l'enregistrement des fameuses provisions. Un greffier part alors chercher G. Le Masuyer chez lui. Il retourne au palais en majesté en tant que 1^{er} président du parlement de Toulouse. Il est installé en cela par le doyen de Paulo qui rappelle dans son discours d'intronisation que certains des présidents de la Grand-Chambre

étaient par « *leur mérite et prétentions légitimes* » susceptibles d'accéder à la charge de premier président. C'était le cas du président J. de Bertier dont la famille espérait cette charge.



Figure 3 : Portrait de Gilles Le Masuyer à son entrée au parlement de Toulouse et sa signature le 6 septembre 1615, le jour du pacte de mariage avec Françoise de Clary. Portrait retrouvé au château de Larra et provenant certainement du château de Montaignut-sur-Save [58].

Cette entrée en charge marque la réputation de G. Le Masuyer. Il n'est natif ni de Toulouse, ni même du Languedoc. « *Il était incongru dans sa langue quoiqu'il eu été élevé à Paris. Il avait un genre d'éloquence brut, presque sauvage sans être moins persuasif et il parlait comme il agissait* » comme l'écrit le père Lombard une centaine d'années après les faits [43]. En apparence, tout rentre progressivement dans l'ordre en particulier grâce à la protection dont jouit G. Le Masuyer en haut lieu par exemple de la part de Richelieu qui avait vécu la période des Concini. Il s'attèle à son travail parlementaire toulousain tout en conservant quelques missions diplomatiques comme dans les années 1616-1617 où il intervient dans « l'affaire des Morisques » chassés d'Espagne en 1609, et qui se réfugient en grand nombre au sud de la Garonne [2].

Sa fille aînée Gabrielle naît le 13 décembre 1617. G. Le Masuyer n'est pas présent à sa naissance. Il est parti pour Rouen et Paris. Il quitte en effet Toulouse vers le 10 novembre 1617 pour être présent à Rouen à l'arrivée de Louis XIII à la fin du mois, à l'occasion de l'assemblée des notables du royaume qui se tient du 4 au 26 décembre 1617 [49]. Il convient pour lui d'y être afin de faire allégeance au roi. Il n'est donc pas non plus présent à Toulouse lors de l'arrivée de C. Vanini à la fin de l'année 1617. G. Le Masuyer reste à Rouen jusqu'au début janvier 1618. Il accompagne le roi lors de son retour au Louvre vers le 5 janvier 1618. À Paris, G. Le Masuyer Communication à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, séance du 27 mars 2025.

s'entretient avec les ministres de Louis XIII sur les dispositions à prendre contre les velléités des réformés à reprendre la guerre en Languedoc. Il écrit ainsi aux capitouls pour les informer qu'il a fait fabriquer à Rouen mille mousquets à entreposer dans l'arsenal de Toulouse [43]. À Paris, il prend aussi soin de visiter ses amis et d'enfin résoudre le conflit qui l'oppose à sa première belle-famille pour le règlement de la succession de sa première épouse, d'Élisabeth Sevin. En 1614, il a pris soin de faire nommer son beau-frère Jean Lescuyer au parlement de Paris. Il commence également à soutenir l'installation des carmélites en Languedoc. Quand Isabelle des Anges parvient à convaincre Guillaume de Rességuier de fonder un carmel de Toulouse le 4 juin 1616, G. Le Masuyer l'assure de son soutien, comme pour l'achat d'un terrain du côté de l'église S^t-Sernin en 1617. Quand I. des Anges fonde le Carmel de Limoges le 16 décembre 1618, Marie de la Trinité, qu'elle a formée, est présente. La belle-sœur de G. Le Masuyer peut alors lui demander son soutien financier pour établir le Carmel de Lectoure en 1623 puis celui d'Auch fin 1629.

G. Le Masuyer quitte Paris vers la mi-juillet 1618 pour atteindre Fronton le 5 août 1618. Il y passe la nuit dans l'attente d'être reçu avec les honneurs par les notables de la ville de Toulouse et au son du canon [49]. La cérémonie a lieu le lendemain.

6) Gilles Le Masuyer en voulait-il à C. Vanini ?

Beaucoup de personnalités avaient connaissance à Toulouse du service rendu par G. Le Masuyer à C. Concini en 1613. Certains l'excusaient en invoquant la stabilité du royaume. D'autres pensaient s'en servir pour faire destituer G. Le Masuyer en montrant qu'il n'avait pas toujours été fidèle à Louis XIII et que son allégeance de la fin novembre 1617 n'était qu'une tentative d'effacement de ce faux pas. Petit jeu dangereux puisque Richelieu était dans la même position. En 1615, un écrivain catholique avait même osé prétendre que G. Le Masuyer était « *en parti redevable de sa charge à la faveur et au crédit des Concini, en reconnaissance d'un service qui leur avait rendu en qualité de commissaire dans une affaire délicate* » [50]. Nous ne sommes pas parvenus à identifier cet écrivain et s'il est natif de Toulouse.

Juste après son entrée agitée au Parlement, des pamphlets circulent à Toulouse. Au début des années 1620, G. Le Masuyer est accusé publiquement par affichette « *de ne se faire aucun scrupule de violer la bonne fois et de s'enrichir d'une manière indigne & contraire aux maximes d'intégrités constamment établies dans le parlement de Toulouse* ». En 1625, d'autres

pamphlets le jugent « *d'une avarie basse et sordide, tâchant de couvrir son trafic avec les maltôtiers [agents du parlement chargés de lever des impôts sur des biens de consommations courantes comme la bière ou le vin] par un faux zèle de religion. Quelques-uns de ses ennemis catholiques romains ou réformés conspiraient contre lui* » [51].

Nous avons décrit plus haut l'opération financière qu'ont menée G. Le Masuyer et F. de Clary dans le cadre de la résignation de charge grâce à une caisse de complaisance. G. Le Masuyer dérange le milieu Toulousain des parlementaires, de la noblesse et des grands bourgeois avec ses levées d'impôts sur les biens de consommation courants. La famille de Bertier et bien d'autres sont de ceux-là, d'autant que G. Le Masuyer mène grand train. L'épisode de son entrée au son du canon le 6 aout 1618 à Toulouse en est un exemple [49] ainsi que sa passion pour les chevaux [52] et les belles demeures [53].

Comment alors s'arranger pour destituer G. Le Masuyer ? Une fois les Concini disparus, le soutien d'un roi pourrait ne pas être aussi solide que l'affiche G. Le Masuyer à Toulouse. Et voici qu'à la fin de l'année 1617 débarque justement à Toulouse cet Italien qui connaît bien les dessous du Louvre. Comme d'après des écrits de l'époque, il est sans retenue, l'occasion de le faire passer pour un magicien, un sorcier, un hérétique, un corrupteur de la jeune noblesse Toulousaine, est trop belle. On rapporte qu'il dévoie la jeunesse durant des parties de billard et lors de parties fines sur les remparts de la ville. Nous reviendrons dans une 3^{ème} étude sur ces événements.

Pourquoi arrêter cet Italien le 2 aout 1618 alors que G. Le Masuyer s'approche de Toulouse ? Voici un signal fort envoyé au premier président, qui se trouve à Fronton où il passe la nuit du 5 au 6 aout 1618 [49]. Il est curieux que ce soit le capitoul Olivier, présent à l'arrestation de C. Vanini le 2 août 1618 [1], qui ait été désigné pour aller au-devant de G. Le Masuyer à Fronton ce 6 aout 1618 au matin. Font-ils ensemble un bilan de la situation de Toulouse sur le trajet de retour Fronton-Toulouse ? En tout cas et le 5 aout 1618, le transfert de C. Vanini des prisons des capitouls aux geôles de la conciergerie du parlement évite un jugement potentiellement clément de la part de la juridiction religieuse toulousain. Celle de Paris n'a-t-elle pas seulement condamné le dernier livre de C. Vanini à être brûlé en octobre 1616. En conflit avec G. Le Masuyer et comme nous l'analyserons dans une 3^{ème} partie, le chanoine de St-Etienne Jean de Rudelle maintenait alors très strictement à Toulouse l'orthodoxie chrétienne de même que

le jeune docteur en théologie Etienne de Virazel, le proche-neveu de Jean de Virazel lui aussi chargé de l'arrestation de C. Vanini le 2 août 1618 [1].

On espère que cet Italien parle, qu'il raconte ce qu'il sait de G. Le Masuyer. Mais rien ne se passe comme prévu, C. Vanini ne parle pas. Il est d'ailleurs étrange qu'il ait accepté sa condamnation à mort sans parler. Nous y reviendrons dans une 4ième partie. Il est vrai qu'une fois la langue arrachée, il ne peut plus dire grand-chose. On ne sait pas comment son procès se déroule, ni ce que peuvent se dire G. Le Masuyer et C. Vanini entre le 6 août 1618 et le 8 février 1619, une fois C. Vanini emprisonné. Ce qui reste du procès et de son attitude en allant au bûcher ne nous est rapporté que par des sources très proches des milieux catholiques intransigeants de Toulouse. Il est curieux de retrouver dans les rôles tenus par les capitouls que les préparatifs du bûcher de C. Vanini débutent dès le 4 février 1619, soit 5 jours avant le procès [54]. Nous n'avons pas retrouvé la facture du nettoyage de la place du Salin après le bûcher alors que dès le lendemain matin a lieu une grande fête sur cette place. On en trouve pour d'autres exécutions à la même période. La fête y a même commencé avant le supplice de Vanini par des courses de bagues qui amusent la duchesse de Montmorency.

G. Le Masuyer bénéficie de la protection du roi et de Richelieu. Surtout, Richelieu a pu accéder à certaines responsabilités gouvernementales entre novembre 1616 et avril 1617 grâce au bon vouloir de Marie de Médicis et de son favori Concini. Dix ans plus tard en 1628 et par l'organisation du ravitaillement de la ville, par la mise en place d'un confinement sévère et par la consignation des médecins pour qu'ils reviennent dans Toulouse, G. Le Masuyer contribue efficacement à limiter à Toulouse la grande épidémie de peste [55]. Après son décès, peut-être de la peste, Jean de Bertier obtient dès le 6 février 1632, la charge de 1^{er} président du parlement de Toulouse. Suivant une correspondance de Richelieu, J. de Bertier doit acheter cette charge à Françoise de Clary et à ses enfants mineurs [56]. Comprendre la vie de C. Vanini à Toulouse entre la fin 1617 et son arrestation le 2 août 1618 et connaître les détails de sa détention jusqu'au 9 février 1619 nous aidera à comprendre cette sombre histoire.

à suivre....

Bibliographie (CNRS- HAL-05368954) :

[1] : C. Joachim, Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres, sous presse (2026). Voir également CNRS hal-05127478.

[2] : Marie-Catherine Vignal-Souleyreau, Christian Joachim, Serge Ponsonaille, « Le Masuyer (Gilles) », dans Marie-Catherine Vignal Souleyreau (éd.), *Correspondance et papiers d'État du cardinal de Richelieu* avec références et notes. <https://richelieuletters.hypotheses.org/46370>

[3] : La régence de Marie de Médicis s'étale du 14 mai 1610 au 28 septembre 1614 date à laquelle est proclamée la majorité de Louis XIII lors des États généraux. À la demande de ce dernier, la reine-mère devient chef du Conseil du roi, du 2 octobre 1614 au 24 avril 1617.

[4] : Voir le testament de Anne de Viguier signé le 16 janvier 1600. AD81 3E1 9501 f° 2336 et suivants.

[5] : Lire par exemple pour le début de l'affaire, l'arrêt 12482 du conseil du roi du 4 mai 1607 (V° 1222, n°113 (12)), transcrit par François Dumont et publié par le CNRS (1969). Toute l'affaire est portée devant le Grand Conseil du roi le 31 mars 1615. François de la Prune est alors condamné aux dépens. Bertrand de Bertier (*Le Chanoine*) [1] est élu au chapitre de St-Etienne et les revenus séquestrés restitués.

[6] : Jehan de Bernuy, vicomte de Lautrec, vend l'hôtel dit « de Bernuy » à Antoine de Clary le 23 décembre 1556 pour 20 000 LT. Il ne reçoit que 4 000 LT d'avances. Le contrat de vente indique un versement chaque premier janvier des années 1557, 1558 et 1559. Mais au mois d'Avril 1565, A. de Clary n'a toujours rien versé. J. de Bernuy reste propriétaire des lieux et en compensation jouit de l'office d'audiencier en la chancellerie appartenant à A. de Clary. Sans avoir payé et le 10 juillet 1566, A. de Clary revend l'hôtel à Jean de Gamoy. Voir *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, tome III, p. 17 (1836-1837).

[7] : Il existe un grand nombre d'arrêts du conseil privé du roi rapportant toute la séquence des événements et des versements. Voir par exemple l'arrêt du conseil privé du roi du 10 juillet 1585 n°959 (BNF, coll. Ms. Fr. 18157, f° 163 v°, n°6 minutes du conseil privé). Cet arrêt revoie à une requête de Pierre de St-Etienne du 11 décembre 1579 qui demande d'annuler sa dette. Celle-ci a commencée le 3 janvier 1571 date d'entrée en son office à partir du contrat signé le 8 aout 1570 au moment au décès Antoine de Clary. On trouve d'autres arrêts pour la même affaire comme celui du 17 juillet 1587 arrêts n°1496 dans la transcription de François Dumont Tome II, Fascicule 3 publié par le CNRS (1969).

[8] : Voir la réédition de « La Belette » dans le *Recueil de Poésies Françaises des XV^e et XVI^e siècles*, tome VIII, p. 259 publié par Anatole de Montaiglon, chez P. Jannet (1858).

[9] : Extrait de l'éloge funèbre de François de Clary prononcé devant le parlement de Toulouse en 1617 par le père dom B.C. (religieux non encore identifié), éloge retrouvé fin 2024 par Bertrand de Vivies, mainteneur des Jeux Floraux dans les archives de L'Académie des Jeux Floraux à Toulouse.

[10] : Arrêt du conseil privé du roi du 17 juillet 1587 n°1489 V6 1221 N°15(1). Transcription de François Dumont tome II, fascicule 3 publié par le CNRS (1969).

[11] : Provision donnée par Henri III le 15 mai 1587 et enregistrée au conseil privé du roi le 15 novembre 1587. Voir l'inventaire et la transcription des arrêts du Conseil Privé (Règnes de Henri III et de Henri IV) par François Dumont. Tome I. Paris 1969, 276 pages (Editions du CNRS)

[12] : Extrait du livre de Simplician Saint-Martin (Professeur royal et doyen de la faculté de théologie de Toulouse) publié dans « *Mémoires qui peuvent servir à l'histoire du Monastère de l'ordre des Hermites du glorieux Père Saint Augustin de la ville de Tolose* » et imprimé en 1654.

[13] : Commenté pour l'année 1591 dans *Le code du Roy Henry III Roy de France et de Pologne* écrit par L. Charondas Le Caron, p. 99 (Imprimé à Paris en 1622). Voir également la « *Remontrance faite au Grand Conseil du roi sur le rétablissement requis par les officiers du roi qui ont suivi la Ligue* », publiée par François de Clary (Caen, 1591).

[14] : François de Clary demande à Henri IV des lettres patentes pour être réintégré à sa charge au Grand Conseil. Lettre du 21 novembre 1589 enregistrée le 12 décembre 1589 (AN V5 1227, f°7).

[15] : Dans une lettre du 6 février 1597, Henri IV précise que le 25 septembre 1594, il a pourvu François de Clary de la charge de juge-mage et lieutenant général de la sénéchaussée de Toulouse vacant par le décès de François Chappuis. En 1594, cette charge devait être pourvue par le parlement de Toulouse transféré à Castelsarrasin. Cette lettre de février 1597 demande la surannation de la décision de 1594 en raison des occupations de François de Clary auprès de Henri IV (AD31 5 B9, provision de l'office de juge-mage de François de Clary (1596 avril - 1597 décembre).

[16] : Voir l'arrêt du parlement de Toulouse du 12 juin 1596 demandant de « *ne rien entreprendre sur l'état du dit Daverano* ». (AD31 5 B9, provision de l'office de juge-mage de François de Clary: (1596 avril - 1597 décembre).

[17] : Dans le testament de Nicolas de Guerrier signé le 23 juin 1606, il est mentionné l'accord signé le 6 novembre 1596 devant les notaires Lambert et Theroulde de Rouen pour 4 000 LT que Nicolas de Guerrier devait prendre aux héritiers de feu Mariet Daverano (voir ce testament : AD31, 3E 2409 f°317 et voir également AD31, 3E 2403 f°155 et 158).

[18] : La vie du Capitaine Caravelle est très bien détaillée dans la publication rédigée en 1878 par l'abbé Jules de Carsalade du Pont (*Revue de Gascogne, Bulletin mensuel de la Société Historique de Gascogne*, tome XIX, 1878, p. 245). Elle est évoquée brièvement par Joseph Vaissette dans son *Histoire Générale du Languedoc*, tome V, 1745, p. 486 pour l'année 1597.

[19] : Nous avons reconstitué cette histoire méconnue à partir des archives du château de Tauriac dans le Tarn, archives transcrite par Yannick de Guerny en 2006. Voir en particulier les articles 704 à 707 commençants à la page 385.

[20] : Voir la courte note du comte Odet de la Hitte dans la *Revue de Gascogne, Bulletin mensuel de la Société Historique de Gascogne*, tome XX, 1878, p. 66.

[21] : Nous avons retrouvé aux AD81 la trace de Marguerite de Montgommery dans un acte du 27 février 1609 conservé à la cour de Castres. Il s'agit du retour sur un procès à la cour de

Grenoble entre Jean, Guillaume et Germain Daverano héritiers de Mariet Daverano et M. de Montgommery à propos des biens laissés par le capitaine Caravelle à M. de Montgommery, biens confisqués à la suite de l'assassinat de Mariet Daverano et attribués à sa veuve et ses héritiers.

[22] : Lettre de François de Clary à Henri IV du 11 mai 1597 indiquant qu'il a bien rempli ses missions à Muret et Grenade (BNF, Département des manuscrits, Cote Dupuis 63 : « *Lettres de plusieurs grands et autres emplois dans les affaires d'Etat, écrites au roi, années 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 160, 1604, 1605 et 1606* »).

[23] : Lettre de commission du parlement de Toulouse en date du 29 juillet 1597 (f° lcxlix, AD31 5 B9, provision pour l'office de juge-mage de François de Clary (1596 avril -1597 décembre).

[24] : Extrait de l'oraison funèbre prononcée en 1617 par Pierre d'Hoges (1590-1669) en l'honneur de François de Clary. Pierre d'Hoges a fait ses études de droit à Toulouse. Il devient conseiller du roi Louis XIII puis maire de Chalon-sur-Saône en 1650.

[25] : François de Gargas (grand-père de Gabrielle de Guerrier) signe des lettres patentes en remplacement de Mariet Daverano juge-mage de Toulouse, comme le 15 mars 1590 (*Annales de la ville de Toulouse dédiées à Monseigneur le Dauphin*, tome II, 1772, p. 130).

[26] : Testament du 21 août 1606 de Nicolas Guerrier, seigneur de Ribaulte, baron de Montégut, Saint-Paul et Legès (AD31 3E 2409, f°317 v°).

[27] : D'après Gabriel Vernet, « Les comptes de François de Clary et les Tapisseries de son hôtel », *l'Auta*, janvier 1974, p. 22.

[28] : *Chroniques de l'Ordre des Carmélites de la réforme de Sainte Thérèse*, deuxième série, tome III, monastère d'Auch, 1888, p. 5.

[29] : Le Grand Conseil du roi pour les affaires de Navarre se tint le 26 novembre 1610. Le 15 avril 1611, les lettres patentes de Louis XIII sont adressées aux trésoriers de France et généraux finances de la province du Languedoc. Raymond Martin est fermier général de l'entier domaine de Navarre.

[30] : Arrêt du conseil du roi Henri IV du 5 mai 1610 contre Gabrielle de Foix. Inventaire des arrêts du Conseil Privé (Règnes de Henri III et de Henri IV), François Dumont, Solange Bertheau et Elisabeth Kustner. Tome II fascicule 4 (2 juin 1608 - 14 mai 1610). Paris 1978, 624 pages (Editions du CNRS). Voir l'arrêt N° 19464, V° 1223, n° 56 (11).

[31] : *Journal de Saint François de Sales durant son épiscopat (1602-1622)*, transcrit par l'abbé Jean François Gonthier (1847-1913) publié à Annecy, Nierat, 1894.

[32] : Mémoire de Gilles Le Masuyer en 1612 pour montrer que les habitants du baillage de Noyers faisant profession de la religion prétendue réformée n'ont pas droit à l'exercice public de leur religion (BNF, Département des Manuscrits, *Manuscrits Français*, vol. 5233 (5233-5572, f° 64-65).

[33] : Le 31 octobre 1611, enregistrement de donations de biens immobiliers entre les époux Élisabeth Sevin et Gilles Le Masuyer au dernier vivant (Archives Nationales, registre des insinuations du Châtelet de Paris, cotes-Y 151, f°351).

[34] : Le 15 décembre 1612, commission est donnée par le parlement à Gilles Le Masuyer de faire jouir Raymond Martin de son bail à ferme dans les affaires de Navarre (AD31, B324, liste des arrêts du parlement de novembre-décembre, p. 112).

[35] : Voir comme exemple la lettre de Raymond Martin à Gilles Le Masuyer où il se plaint de ne pas pouvoir lever les droits d'emparances dans certaines villes du comté d'Armagnac. Réponse de Gilles Le Masuyer de passage à Lectoure le 10 janvier 1614 (AD31, registre B 326, février 1614 f° 171 – registre B 337, janvier 1615 f° 610).

[36] : Voir les mémoires de Bassompierre : « *Journal de ma vie, mémoires du Maréchal de Bassompierre* », première édition, Paris, chez Mme Veuve J. Renouard, 1870, en particulier à partir de la p. 347 où apparaît un Bossu blond, le dénommé Maignat qui était souvent présent dans l'antichambre de C. Concini.

[37] : Cette affaire rebondit avec le nouveau procès du comte de la Roche également instruit par Claude Mangot et Gilles Le Masuyer. À la suite du procès de Maignat de mai 1613 et à la demande du duc de Savoie, le comte de la Roche attire à Montmaur près de Lyon, le prêtre italien dom Theofilo Stefano, agent secret de Marie de Médicis. Le 26 décembre 1613, Le comte de La Roche le fait assassiner puis il fait main basse sur ses papiers dont probablement quelques lettres compromettantes pour C. Concini. Le meurtre est commis à Tarare, par un nommé Craponne et deux soldats soudoyés. Le comte de La Roche est arrêté puis embastillé le 16 février 1614. Jugé et condamné pour crime de lèse-majesté, il est exécuté en place de grève le 6 août 1614 (BNF, collection Dupuy, vol. 91, f° 236 pour un extrait du procès criminel de 1614 au comte de La Roche, à « François Faure, secrétaire de Lisle-Barbe », à François-Louis, dit La Chaussée et à André Jacquier, dit L'Espérance, les deux soldats deux soldats soudoyés).

[38] : Testament de Gilles Le Masuyer du 27 novembre 1628 établi aux chartreux de Toulouse « *après avoir retiré ma famille de Toulouse sur le hasard de la contagion* » (AD31 3E 11845).

[39] : Sur une requête verbale du procureur général du roi concernant les affaires de Navarre, séance du 22 février 1614 en la grande cour du parlement. Elle est présidée par François de Clary en présence de Gilles Le Masuyer et de Raymond Martin, fermier général aux affaires de Navarre (AD31, B326, 1614).

[40] : Extrait de la déclaration de François de Clary du 1^{er} avril 1615 déclarant « *remettre et resigner en may du roy et de Mgr le chancelier son dit office de premier président en la cour du parlement de Toulouse en faveur de messire Gilles Le Masuyer* ». Acte retrouvé dans les archives du fond Bertier (AD31, 6J 156).

[41] : Mandement du 1^{er} aout 1615 en faveur de Gilles Le Masuyer. Le roi lui octroie la charge de 1^{er} président du parlement de Toulouse en résignation de François de Clary (AD31, 1B 1912).

[42] : Le pacte de mariage entre Françoise de Clary à Gilles le Masuyer est signé le 6 septembre 1615 (AD31 3E 6236).

[43] : « *Histoire manuscrite du parlement de Toulouse, jusqu'en 1643* » Divisée en 13 livres. XVIII^e siècle, 479 feuillets. Manuscrit attribué au Père J.S. Lombard (Professeur au collège des Jésuite de Toulouse), écrit entre 1759 et 1773 (Cote (BNF, site Richelieu : Ms. Français 8660). Voir dans ce manuscrit la description des années 1614-1615. Une note a été écrite par Eugène Lapière au moment de la redécouverte de ce manuscrit dans « *Recueils de l'Académie de Législation de Toulouse* », 1877, p. 85.

[44]. Ces 50 000 LT proviennent soit de la fortune personnelle de G. Le Masuyer soit d'une dotation personnelle de Marie de Médicis. En avril-mai 1616, la reine pratique de la sorte avec C. Mangot. Quand poussé par C. Concini, C. Mangot est nommé à la fois ministre de la guerre et des affaires étrangères, Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy (1543 – 1617) refuse de céder cette charge à C. Mangot. Puis il en fixe le prix à 500 000 LT. C. Mangot ne peut payer que 300 000 LT. La reine limite ce prix à 400 000 LT et utilise 100 000 LT de sa cassette personnelle quelle octroie à C. Mangot. Ce type de dotation est parfois appelé « caisse de complaisance » de la reine ou « frais de faveur ». La dotation peut également être intégrée dans les frais de pension qui sont à prélever sur les finances locales. D'où peut-être la raison de la protestation des parlementaires de Toulouse dès le 9 septembre 1615.

[45] : « *Villeneuve-les-Lavaur : Tarn : des origines à la fin de l'ancien régime* » livret publié en 2020 par Noé Batigne et que nous a aimablement communiqué Michel Bouyssou, maire de la commune.

[46] : Le testament de Françoise de Clary est signé au château de Villeneuve-lès-Lavaur le 30 aout 1649 et remis le 11 septembre 1649 par Jean Georges de Caulet, juge-mage de Toulouse, à Pierre Bouziran, notaire royal. Françoise y précise qu'à la mi-1649, il lui reste trois enfants (Gabrielle « mon aînée », Louise, et Henri, son héritier universel) « *dans le monde et trois en religion* » : Louis (au Glandier), Thèrèse et Françoise au Carmel de Auch (AD31 Enregistrement, contrôle des actes et insinuations fiscale ; insinuations devant le sénéchal, 5 B 38 f°546r)

[47] : Les douleurs chroniques de François de Clary à la fin de sa vie sont notamment notées par Simplician Saint Martin (voir [12]).

[48] : Nous avons reconstitué une bonne partie de la vie de Louis Le Masuyer grâce à Laurent Borne, archiviste de la Grande Chartreuse qui nous a aimablement communiqué la fiche de dom Louis établie par l'ordre des Chartreux. Nous l'avons complétée par l'histoire mouvementée de la Chartreuse du Glandier : *La Chartreuse de Glandier en Limousin* écrite par un religieux de la maison publiée en 1886 à Neuville-sous-Montreuil et par la *Notice historique sur l'ancienne Chartreuse de Glandier* écrite par Joseph Brunet (*Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, tome X, 1860, p. 97-146). Seule la date de naissance de dom Louis n'est pas connue.

[49] : L'entrée de Gilles Le Masuyer à Toulouse le lundi 6 aout 1618 est décrite dans une chronique conservée aux Archives municipales de Toulouse (AMT, série BB 278, Chronique 290, vol. 6, pour 1618).

[50] : Dans son long manuscrit [43], le père S.J. Lombard rapporte cet écrit d'un écrivain catholique (Entrée pour l'année 1615 de ce manuscrit à la p. 370).

[51] : Michel Le Vassor, *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, Amsterdam, 1757, tome II, p. 717-718, entrée de l'année 1625.

[52] : Sur la passion pour les chevaux de Gilles Le Masuyer, lire *l'Auta*, n°518, septembre 1986, p.195.

[53] : Gilles Le Masuyer fait construire son hôtel entre 1621 et 1623 à deux pas de celui de feu son beau-père François de Clary. Pour cela, il doit « pousser » les voisins. À droite du porche d'entrée, l'ordre des chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem (avec la grange et la maison du Four) conteste la position de l'implantation du nouvel hôtel Le Masuyer. De même les propriétaires privés refusent de vendre leur parcelle : Dalbain à gauche et Louis Jacquemet à droite du passage. Vital de Confort et Marie-Anne de Salustre vendent la leur dès 1621. Henri a ensuite à cœur d'essayer de résoudre ce problème de voisinage laissé par son père Gilles au cœur de Toulouse. La trace architecturale de ce conflit est encore visible de nos jours.

[54] : Paiements des fournitures pour le bûcher de C. Vanini établis par Jehan Martin, capitaine au fait de santé, présentés le 11 avril 1619 pour le 9 février 1619 au compte de Anthoinet (Charretier) et le 11 avril 1619 pour les 4 et 9 février 1619 au compte de George Alègre (Maître charpentier de Toulouse) (AMT, CC2616).

[55] : Sur le rôle de Gilles Le Masuyer pendant la grande peste de 1628 à Toulouse, lire *l'Auta*, n°480, novembre 1982, p. 227.

[56] : Gilles Le Masuyer craignant la contagion de la peste de 1628 demande une pension pour sa famille. Le Roi accorde un brevet de 150 000 LT à sa veuve et ses enfants mineurs (voir [52]). Richelieu précise ensuite que cette somme devra être versée par celui qui prendra la charge de 1^{er} président au parlement de Toulouse (Archevêché de Toulouse, archives du diocèse, daté du 23 février 87 traitant de la biographie de Notre Dame d'Alet attribué à l'Abbé Salvan publiée en 1863, f°27).

[57] : Dans plusieurs correspondances conservées dans les archives privées du château de Larra et en provenance du château de Montaigut [58], il est écrit de la main même des acteurs de l'époque qu'Henri Le Masuyer (1628-1692), fils de Françoise et Gilles, rachète en 1678 la baronnie de Montaigut à la suite des déboires financiers de Paul Gabriel (1630-1693), fils de Marie de Clary (1600-1635 ?), baronne de Montaigut (au lieu de sa sœur Françoise, épouse de Gilles). Pour sa ligné, Henry réussit ainsi à récupérer la baronnie de son arrière-grand-père Nicolas de Guerrier. Plus tard, sa lignée se confond avec la lignée des comtes et marquis de Thézan.

[58] : Le château de Montaigut est vidé par une vente aux enchères le 14 juillet 1794 puis démonté en 1795 par le maçon toulousain Arnaud Traverse. Les portraits de Françoise de Clary et de Gilles le Masuyer nous ont aimablement été communiqués par Mr. Jean de Carrière, château de Larra.

[59] : Portrait de François de Clary reproduit du document « Famille de Clary » écrit en août 2012 par Jean-Paul Marion (Association des Amis du Comtat Cordais) aimablement communiqué par Mr. Alexandre d'Anselme, château de Vindrac.